



LES MISSIONS DES ELUS AU CONSEIL DE LA VIE LYCEENNE

- Après mon élection, j'organise, avec les autres élus et les délégués de classe, une réunion de présentation et d'échange avec les élèves de mon lycée.
- En début de seconde année de mandat, je me présente à tous les lycéens et je dresse un bilan des actions de l'année scolaire précédente.
- Tout au long de mon mandat, je garde un lien privilégié avec l'ensemble des lycéens et je suis à leur écoute.
- J'entraîne mes camarades à m'accompagner dans la proposition d'événements liés à la vie lycéenne (journée « non au harcèlement », semaine de la presse et des médias à l'école, journée de lutte contre l'homophobie, actions en faveur du développement durable...).
- Je suis force de propositions pour des actions concrètes afin de dynamiser la vie scolaire et la vie lycéenne de mon établissement.
- Je fais des points réguliers avec la direction de mon établissement et je me tiens informé des projets menés dans mon lycée.
- Je communique le compte-rendu des réunions du conseil de la vie lycéenne à tous les élèves de mon établissement.
- Je rends régulièrement compte de mon action aux élèves de mon lycée.
- J'assiste à des réunions de conseils de la vie collégienne et lycéenne des établissements de mon secteur.
- Je propose des actions à mener aux élus au Conseil Académique de la Vie Lycéenne...